Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 053-215301284-20250331-152025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de LAUBRIÈRES

Séance du 31 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 11
Quorum : 6
Présents : 10
Absent :1

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi trente-et-un mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion derrière la mairie, sous la présidence de Mme BRÉHIN Colette, Maire.

Etaient présents : Mme Colette BRÉHIN, Mr Hervé CHABOT, Mme Nelly BURET, Mr Nicolas PAILLARD, Mr Julien RENAULT, Mme Isabelle RENAUDIER, Mme Thérèse BRETON, Mr Jérôme SABIN, Mme Marie CHAMBARD, Mme Barbara CHRISTELLE.
Absent excusé : Mr Jérôme ROSSIGNOL.

Mme Nelly BURET a été désignée secrétaire de séance.

N° 15/2025
TARIFS DES CONCESSIONS DU CIMETIERE A COMPTER DU 1ER MAI 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

FIXE les nouveaux tarifs des concessions du cimetière, à compter du 1er mai 2025, comme suit :

Concession de terrain (2 m²)	100 € pour 30 ans 120 € pour 50 ans
Cavurne (capacité 4 urnes) :	330 € pour 30 ans 360 € pour 50 ans
Jardin du souvenir :	35 € pour la dispersion des cendres, plaque fournie par la commune

AUTORISE le scellement de 2 urnes maximum sur le tombeau, moyennant le paiement d'une redevance de 50 € par urne,

CHARGE le Maire de mettre à jour l'arrêté règlementant le cimetière.

Le secrétaire de séance
Nelly BURET

Le Maire
Colette BREHIN

MAIRIE DE LAUBRIERES
MAYENNE